

Enfants français retenus dans les camps syriens Chaque jour de plus est un jour de trop.

Alors qu'une ressortissante française de 28 ans est décédée hier dans l'un des camps du Nord-Est syrien contrôlés par les forces kurdes, laissant orpheline une fille de 6 ans, 200 enfants français s'apprêtent à passer un deuxième, troisième, quatrième, parfois cinquième hiver dans des conditions inhumaines, retenus dans ces camps pour la seule raison que leurs parents ont fait le choix de rejoindre l'Etat islamique. Depuis 2018, la France a accepté de n'en rapatrier que 35. Comme en septembre 2019¹, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) exhorte la France à rapatrier de toute urgence tous ces enfants, sans exception, ainsi que leurs mères.

« La Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée exige des États qu'ils garantissent aux enfants le respect de leurs droits, de leur dignité et de leur bien-être rappelle Jean-Marie Burguburu président de la CNCDH. Ces enfants sont des victimes. Aucun argument ne peut justifier que la France abandonne les enfants français encore retenus dans les camps syriens. »

Il y a urgence

Chaque jour qui passe est un jour de trop. Ces enfants sont confrontés à des conditions de vie qui auront des conséquences physiques et psychiques irréversibles. Comme cela a été confirmé à la CNCDH lors de la mission conjointe qu'elle a menée en Syrie avec le Conseil national des barreaux, Avocat sans frontières (ASF) France et le député Hubert Julien-Laferrière², à l'insuffisance de structures sanitaires, d'eau et de nourriture, à l'inadéquation des tentes pour protéger du froid et de la pluie, à l'absence de toute prise éducative de ces enfants délaissés, sont venues s'ajouter des tensions et une

violence croissantes au sein du camp de la Roj. Lors de cette mission conjointe, les autorités kurdes ont expressément exprimé le souhait que ces enfants soient rapatriés avec leur mère.

D'autres pays européens ont rapatrié leurs enfants.

Belgique, Allemagne, Italie, Danemark, Finlande... Ces pays européens ont décidé courant 2021 de rapatrier leurs ressortissants présents dans les camps d'une part au nom de l'intérêt supérieur des enfants et d'autre part pour un impératif de sécurité, afin d'éviter que ces enfants, fragilisés et délaissés, ne soient récupérés par les djihadistes et à leur tour ne se radicalisent.

Il est nécessaire de préparer une prise en charge adaptée.

Traumatisés par des années de captivité inhumaine, ces enfants doivent impérativement bénéficier d'un dispositif de prise en charge immédiat et adapté, préparé en amont du rapatriement. Il est en effet essentiel que les fratries soient préservées, que le lien avec la mère, même si elle est poursuivie et détenue, soit maintenu et que, le plus rapidement possible, les enfants puissent avoir des liens avec les autres membres de leur famille.

Institution indépendante, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics en matière de droits de l'Homme et de droit international humanitaire, et de contrôle des engagements internationaux de la France en la matière.

¹ [Avis sur les enfants français retenus dans les camps syriens.](#)

² [https://www.cncdh.fr/fr/actualite/conference-de-presse-
rapatriement-durgence-des-enfants-et-des-femmes-en-syrie.](https://www.cncdh.fr/fr/actualite/conference-de-presse-rapatriement-durgence-des-enfants-et-des-femmes-en-syrie)